

VIVRE À ÉTALLE 58

BULLETIN COMMUNAL - OCTOBRE 2020



Votre bulletin communal est imprimé sur du papier recyclé
Editeur responsable: Administration communale d'Étalle

EDITO

2018, crise de la peste porcine.
2019, crise des bois scolytés.
2020, crise du covid, crise politique.

Parler de ces crises à répétition, années après années, peut être déprimant et angoissant pour beaucoup d'entre nous. D'autant que ces crises nous limitent dans nos habitudes professionnelles, dans nos relations familiales, sociales, etc.

Mais ces crises nous permettent également de nous remettre en question sur les habitudes que nous avons adoptées depuis de nombreuses années. Au cours de ces derniers mois, une multitude d'initiatives citoyennes ont été développées dans le but de diminuer un sentiment d'isolement et d'améliorer la solidarité entre les personnes.

Nous n'avons pas de solution miracle à proposer pour faire face aux difficultés. Au niveau communal, nous sommes déterminés, dans la mesure de nos compétences et de nos moyens, à améliorer les liens entre les personnes. Nous poursuivrons le soutien aux familles, aux associations, aux différents services de tout genre pour que chacun puisse y trouver sa place.

Avec l'été ensoleillé, nous avons tous refait le plein d'énergie positive pour affronter le prochain hiver et les différents défis qui se profilent à l'horizon.

Savourez chaque petit plaisir et chaque instant de bonheur.

Bonne lecture,

LE COLLÈGE COMMUNAL

ADMINISTRATION

- 01 Prime communale à l'acquisition d'un bien immobilier p.3
- 02 Primes communales à l'énergie p.4-5
- 03 Allocation de chauffage p.6
- 04 Gestion des déchets p.7
- 05 Brèves communales p.8
- 06 B-Post à Etalle p.9

MOBILITÉ

- 07 Mobilité douce à Etalle p.10

TRAVAUX

- 08 Travaux en cours p.11

JEUNESSE

- 09 Initiatives de soutien scolaire à Etalle p.12-13
- 10 Service Jeunesse p.14

ENVIRONNEMENT

- 11 Peste Porcine à Etalle p.15

DOSSIER SPECIAL



NATURE & AGRICULTURE

- 12 L'agriculture stabuloise p.16-18
- 13 Soutien aux agriculteurs p.19-21
- 14 Interview de Florian Jacques p.22-23
- 15 Charte de la vie à la campagne p.24
- 16 Le bien-être animal p.25-27
- 17 Aupanana, salon de toilettage p.28-29
- 18 Parc Naturel de Gaume p.30

L'INFO DE LA PROVINCE

- 19 Projet LU p.31

VENTE DE BOIS

01

PRIME COMMUNALE À L'ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER

BÉNÉFICIAIRES

- Les particuliers qui achètent, sur le territoire de la commune d'Etalle, pour leur propre compte et pour leur utilisation personnelle, une maison unifamiliale à l'usage de se loger.
- Les particuliers qui construisent sur le territoire de la commune d'Etalle, une maison d'habitation à usage de se loger.

CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE LA PRIME

En cas de construction:

- a) habiter cette maison pendant une période ininterrompue de 6 ans à compter du moment où elle est habitable;
- b) ne pas être propriétaire d'un autre logement;
- c) fournir une attestation de l'autorité compétente qu'il n'est pas propriétaire d'aucune autre habitation.

En cas d'achat:

- a) fournir une attestation du Notaire qui a reçu l'acte d'achat et habiter la maison pendant une période ininterrompue de 6 ans à compter du moment où

elle est habitable;

- b) ne pas être propriétaire d'un autre logement;
- c) fournir une attestation de l'autorité compétente qu'il n'est propriétaire d'aucune autre habitation.

MONTANTS DES PRIMES

En cas de construction et d'achat: 600 euros pour une personne seule ou un ménage sans enfant, plus 38 euros par enfants à charge pour chacun des trois premiers, plus 50 euros par enfant à charge à partir du quatrième.

EN PRATIQUE

Les demandes de prime sont adressées au Collège communal:

- en cas de construction: pendant l'exécution des travaux de construction; toutefois avant d'y être domicilié.
- en cas d'achat: dans les six mois à partir de la date de passation de l'acte devant Notaire.

Retrouvez le règlement communal relatif à la prime à la construction et à l'achat d'une habitation unifamiliale sur le site: www.etalle.be/primes.

PRIMES COMMUNALES À L'ÉNERGIE

PRIME À L'INSTALLATION DU CHAUFFE-EAU SOLAIRE

BÉNÉFICIAIRES

Tout contribuable qui est propriétaire, possesseur, emphytéote, superficiaire ou usufruitier d'une habitation sise dans la commune d'Etalle où sont effectués les travaux économiseurs d'énergie. Il n'est pas exigé que le contribuable occupe lui-même cette habitation.

MONTANT

400 euros pour toute installation présentant une surface optique allant de 2m² à 4m² et un supplément de 50 euros est prévu par m² de surface optique supplémentaire. Le montant total de la prime ne peut excéder 1000 euros et le cumul avec toute autre subvention est autorisé pour autant que le montant total perçu n'excède pas 75% du montant total de l'investissement.

Pour les ménages : cette prime est cumulable avec la prime octroyée par la Province et la Région Wallonne. Dans le cas d'installations collectives destinées à alimenter plusieurs logements individuels: l'installation collective est considérée comme étant

équivalente à autant d'installations individuelles qu'il y a de logements individuels desservis. Une installation individuelle devant comporter au minimum 2m² de surface optique, le nombre maximum d'installations individuelles équivalentes ne peut en aucun cas dépasser la moitié du nombre de m² de surface optique de capteur solaire installé.

CRITÈRES

Pour être subsidiée, l'installation doit répondre aux normes suivantes:

- Que le capteur soit orienté du Sud jusqu'à l'Est ou à l'Ouest;
- Que l'installation soit au moins munie, à défaut d'un compteur d'énergie, de 2 thermomètres, à l'aller et au retour des capteurs, et d'un débitmètre par gravimétrie dans la boucle solaire;
- Que le vendeur puisse attester des performances. Les performances peuvent être estimées, soit à l'issue de tests de fonctionnement établis par de tierces parties, soit à l'issue de simulations basées sur la connaissance des caractéristiques techniques des composants du système.
- Que les travaux soient réalisés par un installateur agréé;

- Une copie de l'audit solaire justifiant du dimensionnement en fonction des besoins est requise pour les installations collectives, autres que celles desservant plusieurs logements.

PROCÉDURE

Pour bénéficier de la prime, le demandeur ou l'installateur, au nom de son client:

- a) Introduit une demande à l'administration communale qui délivre un accord de principe préalable aux travaux.
- b) La prime est accordée sur présentation du document attestant l'octroi de la prime Région Wallonne relative au même objet.

PRIME À L'ISOLATION DE LA TOITURE

BÉNÉFICIAIRES

Toute personne physique :

- Propriétaire ou copropriétaire
- Usufruitière ou nu-propriétaire
- Locataire

D'une habitation située à Etalle pour réaliser des travaux d'isolation à cette habitation.

ACTIVITÉS SOUTENUES

La demande doit porter sur des travaux du toit (pans de la toiture, plancher de grenier, toit plat) et ce, préalablement aux travaux.

La liquidation aura lieu dès production du document attestant de la prime Région Wallonne relative au même objet

- Si l'isolation est placée par un entrepreneur enregistré, la prime est de 3 euros par m² de surface isolée
- Si l'isolation est placée par le demandeur lui-même, la prime est de 2 euros par m² de surface isolée.

CRITÈRES

- Le permis de bâtir de l'habitation doit avoir été octroyé;
- S'il est fait appel à un entrepreneur pour réaliser les travaux, celui-ci doit être enregistré auprès du Service Public Fédéral Finances;
- Le coefficient de résistance thermique R de l'isolant placé doit être supérieur ou égal à 3 m²kw. Le coefficient de résistance thermique R s'obtient en divisant l'épaisseur de l'isolant (exprimé en mètre) par la conductivité thermique du matériau (en W/m K). Il est admis que l'isolant soit placé en plusieurs couches : c'est la somme des résistances des différentes couches qui doit présenter une résistance totale supérieure à 3 m²KW

A titre d'exemples, pour remplir la condition n° 3 (coefficient de résistance thermique R > 3 m²KW), il faut une épaisseur théorique d'isolant de :

- Laine de roche/de verre : 14 cm;
- PUR (polyuréthane) : 11 cm;
- EPS (polystyrène extrudé) : 14 cm;
- Verre cellulaire : 17 cm;
- Cellulose : 14 cm.

Plusieurs produits couramment commercialisés permettent d'atteindre la résistance de 3m²KW avec une épaisseur légèrement inférieure (ex : 12cm de laine de verre de marque ...).

PROCÉDURE

Pour bénéficier de la prime, le demandeur ou l'installateur, au nom de son client :

- a) Introduit une demande à l'administration communale qui délivre un accord de principe préalable aux travaux.
- b) La prime est accordée sur présentation du document attestant l'octroi de la prime Région Wallonne relative au même objet.

ALLOCATION DE CHAUFFAGE

Veuillez introduire votre demande au C.P.A.S. dans les 60 jours de la livraison pour bénéficier de l'allocation.

TYPES DE COMBUSTIBLE

- Le gasoil de chauffage;
- Le pétrole lampant (type C);
- Le gaz propane en vrac.

CATÉGORIES

1/ STATUT BIM

- VIPO ou OMNIO
- Bénéficiaire du RIS (ou aide équivalente)
- Chômeurs de longue durée (depuis + d'un an)
- Bénéficiaire de la GRAPA

(garantie de revenus aux personnes âgées) Avec revenus bruts imposables du ménage ne dépassant pas 19.566,25 euros par an + 3.622,24 euros par personne à charge.

Documents à fournir: Carte d'identité + N° de compte bancaire sur lequel l'allocation doit être versée + copie de la facture.

2/ FAIBLES REVENUS

Revenus bruts imposables du ménage ne dépassant pas 19.566,25 euros par an. + revenu cadastral (X3) des biens immobiliers

autres que l'habitation du ménage + 3.566,24 euros par personne à charge.

Documents à fournir: Carte d'identité + N° de compte bancaire sur lequel l'allocation doit être versée + preuve des revenus (des 3 derniers mois) + copie de la facture.

3/ PERSONNES ENDETTÉES

Personne bénéficiant :

- d'une médiation de dettes;
 - d'un règlement collectif de dettes,
- Et qui sont incapables de payer leur facture de chauffage.

Documents à fournir: Carte d'identité + décision ou attestation de la médiation de dettes + copie de la facture.

CONDITIONS

- Pas de seuil d'intervention.
- Livraison durant l'année civile : Du 1^{er} janvier au 31 décembre.
- Allocation max. par ménage : 1.500L.
- NB : Achat à la pompe : Allocation forfaitaire de 210 euros.

PLUS D'INFOS:

Centre Public d'Action Sociale d'Etalle
Place des Chasseurs Ardennais, 8
063/45.55.53



04

DÉCHETS

ATTENTION

Un changement de planning est à noter. Le ramassage des métaux du 02/11 est reporté au 09/11 et la collecte des déchets ménagers du 11/11 est reportée au 12/11.

TRI DES MASQUES

Pour rappel, les masques et les mouchoirs en papier sont à jeter dans les déchets résiduels (sac gris) et non dans les papiers-cartons, dans les déchets organiques ou dans la nature.

RAPPEL !

Une baisse de la qualité du tri a malheureusement été constatée par les préposés des recyparcs. Si tout le monde reconnaît que la fermeture des recyparcs n'a pas été simple pour bon nombre de citoyens, il est important de rappeler à chacun l'importance du tri des déchets pour qu'ils puissent être recyclés.

LEGENDE

- ◆ Papiers & cartons
- ◆ Métaux
- ★ Encombrants
- ◆ Collecte sélective des déchets ménagers
- Accès à la machine de reprise des canettes

OCTOBRE

LUN. MAR. MER. JEU. VEN. SAM. DIM.

			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE

LUN. MAR. MER. JEU. VEN. SAM. DIM.

						1
★	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
31						

DECEMBRE

LUN. MAR. MER. JEU. VEN. SAM. DIM.

	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

JANVIER

LUN. MAR. MER. JEU. VEN. SAM. DIM.

				1	2	3
★	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal informe la population que, dans le cadre de la Directive (2007/60/CE) relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, les projets de cartographie des zones soumises à l'aléa d'inondation ont été mis à jour et sont soumis, à la demande du Gouvernement wallon, à enquête publique.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale jusqu'au 28 octobre 2020 et ce, chaque jour ouvrable entre 09h et 12h ou sur rendez-vous.

Les rendez-vous doivent être pris au plus tard 24h à l'avance auprès de Mme Marquet par téléphone au 063/45.01.25 ou par mail: valerie.marquet@publink.be. Les dossiers sont également consultables sur le site: enquetepublique-alea-inondation.wallonie.be.

Tout intéressé peut formuler ses observations via l'outil digital prévu à cet effet (<https://lc.cx/2t0k7iB50>) mais également par mail : enquetepublique.alea.inondation@spw.wallonie.be et obtenir des explications techniques sur le projet auprès du SPWARNE.

CONNECT'AÎNÉS

Les initiatives de solidarité se sont multipliées ces derniers mois pour venir en aide aux personnes dans le besoin.

Parmi elles, à Etalle, on retrouve le projet « Connect'Aînés » qui a vu le jour durant la crise et qui continue ses activités bénévoles pour son public-cible.

Le but de ce projet est d'aider les personnes âgées/fragilisées à faire face au monde de l'informatique.

Le Covid l'aura démontré : garder contact avec ses proches par exemple nécessite parfois certaines connaissances minimales en informatique.

Pour accompagner les personnes rencontrant des difficultés dans ce domaine, «Connect'Aînés» intervient chez l'habitant (sur demande et dans la mesure du temps disponible) afin de l'aider à gagner en autonomie face à un souci informatique.

Besoin d'un coup de pouce numérique ? Contactez Bérenger Buchet de Connect'Aînés (0487/354.918).

06

BPOST À ETALLE

Durant la crise du Covid-19, le service postal a été largement sollicité pour la livraison de colis chez les habitants. Par ce bulletin, nous remercions tous les travailleurs de la poste pour leur service et leur engagement dans cette mission essentielle.

Nous profitons de cette occasion pour rappeler quelques aspects importants de cette entreprise publique fédérale pour Etalle. Depuis le 1^{er} mars 2020, une réforme du modèle de distribution du service postal a été mise en application. Concrètement, le courrier non urgent, soit les courriers non Prior ainsi que les courriers publicitaires (courriers adressés, toutes-boîtes et folders) est désormais distribué 2 fois par semaine. Pour le courrier urgent (courriers Prior, recommandés, colis, journaux et magazines), il n'y a pas de changement. Il reste distribué chaque jour.

HEURES D'ACCÈS À LA POPULATION DU GUICHET DE BPOST À ETALLE

Lun : 13:45 – 17:00

Mar : 13:45 – 18:00

Mer : 09:30 – 12:30 / 13:45 – 17:00

Jeu : 09:30 – 12:30 / 13:45 – 18:00

Ven : 09:30 – 12:30 / 13:45 – 17:00

BESOIN DE DÉPOSER UN COURRIER ? RETROUVEZ VOTRE BOÎTE ROUGE

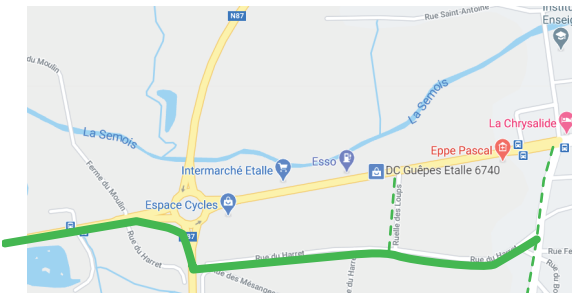
- ◆ Grand Rue 212 à Sainte-Marie-sur-Semois
Dernière levée : Lundi à Vendredi 10:00
- ◆ Grand Rue 83 à Sainte-Marie-sur-Semois
Dernière levée : Lundi à Vendredi 10:00
- ◆ Huombois 8
Dernière levée : Lundi à Vendredi 10:00
- ◆ Lenclos 75 à Etalle
Dernière levée : Lundi à Vendredi 17:00
- ◆ Place de la Moisson 33 à Fratin
Dernière levée : Lundi à Vendredi 10:00
- ◆ Place des Chasseurs Ardennais 8 à Etalle
Dernière levée : Lundi à Vendredi 10:00
- ◆ Rue Chavez 14 à Vance
Dernière levée : Lundi à Vendredi 10:00
- ◆ Rue de Houdemont 5 à Mortinsart
Dernière levée : Lundi à Vendredi 10:00
- ◆ Rue de Montauban 25 à Buzenol
Dernière levée : Lundi à Vendredi 10:00
- ◆ Rue des Roses 52 à Vance
Dernière levée : Lundi à Vendredi 10:00
- ◆ Rue du Moulin 57 à Etalle
Dernière levée : Lundi à Vendredi 10:00
- ◆ Rue du Sart Macré 2 à Chantemelle
Dernière levée : Lundi à Vendredi 10:00
- ◆ Rue Joseph-Weicker 40 à Villers-Semois
Dernière levée : Lundi à Vendredi 10:00
- ◆ Rue de Sivry 314 à Sivry
Dernière levée : Lundi à Vendredi 10:00



MOBILITÉ DOUCE

POUR TRAVERSER ETALLE À VÉLO, PASSEZ PAR LA RUE DU HARRET !

Parmi les travaux effectués par la Commune en faveur de la mobilité douce, on retrouve une piste cyclable autour du rond-point dit de Sainte-Marie, au bout de la rue du Moulin d'Etalle (voir chemin vert sur la carte ci-dessous).



Cette piste cyclable, outre la traversée vers et depuis Sainte-Marie, permet à ses utilisateurs d'éviter le recours à la rue du Moulin, laquelle n'est jusqu'à présent pas adaptée aux cyclistes.

En continuant par la rue du Harret, les cyclistes se rendent ainsi sur une voie

peu fréquentée par les automobilistes et arrivent soit au milieu de la rue du Moulin par la ruelle des Loups, soit à la rue de Virton et peuvent à nouveau rejoindre le centre d'Etalle ou continuer vers Virton/Valvert.

ETALLE À TRAVERS SES CHEMINS DE CAMPAGNE

À l'initiative de M. Jacques Nicolas, le site www.cheminsdecampagne.be a été mis sur pied et emmène ses visiteurs dans un voyage virtuel autour des pépites touristiques et historiques du patrimoine stablois.

Entre des explications sur les différentes cuestas du territoire, l'évolution du chemin de la Semois et les légendes rurales, ce site se présente comme une ressource en ligne pour la mobilité douce et les histoires d'antan.

N'hésitez pas à vous y promener !
<http://www.cheminsdecampagne.be/index.php>

08

TRAVAUX EN COURS

1



2



4



3



5

1/ Construction d'un nouveau réfectoire à l'école de Villers.

2/ Collaboration citoyens - ouvriers communaux à Buzenol (Rue de Montauban) pour l'entretien et le nettoyage d'un mur.

3/ Remplacement d'une conduite d'eau défectueuse par les ouvriers communaux

4/ Réalisation d'un trottoir en béton par les ouvriers communaux au Football de Vance

5/ Fin des travaux pour la ligne Etalle-Rulles

UN APERÇU DES TRAVAUX DE L'ÉTÉ

INITIATIVES DE SOUTIEN SCOLAIRE À ETALLE

A Etalle, les initiatives en faveur du soutien scolaire ne manquent pas. Après une année scolaire bien particulière, les élèves auront peut-être besoin d'un coup de pouce pour les soutenir dans leur scolarité. Découvrez ci-dessous les projets associatifs et communaux en la matière.

ENSEIGNONS.BE

Depuis plus de 6 ans, l'ASBL Enseignons.be propose des cours de soutien scolaire en Wallonie et à Bruxelles.

L'année passée, deux nouvelles antennes se sont ouvertes dans la région : une à Etalle pour le primaire et une à Habay-la-Neuve pour le secondaire.

L'objectif est de redonner confiance aux jeunes et de leur offrir une remédiation immédiate et efficace qui s'inscrit dans un partenariat sur la durée tout en garantissant un tarif horaire inférieur à 10 euros.

Les cours se donnent chaque semaine (hors congés scolaires) à raison de deux heures par semaine et par petits groupes allant de 2 à 7 élèves.

Vous êtes parents et vous recherchez un

◇ accompagnement pour votre enfant ? Ou vous êtes enseignant et vous aimeriez participer à ce projet ? Rendez-vous sur le site internet:

<https://www.enseignons.be/soutien-scolaire/> ou contactez-les via l'adresse mail: soutienscolaire@enseignons.be

PRÉSENTATION STAB' ACADEMY:

Depuis 2018 la Stab'Academy est le petit pansement qui aide les étudiants avant la rentrée.

Elle s'organise durant le mois d'août et est un coup de pouce pour les travaux de vacances, les examens de passage, les révisions ou encore les TFE.

L'encadrement est assuré par une équipe de jeunes professeurs et d'étudiants. Les modules sont proposés au prix démocratique de 5 euros pour 3h de cours avec un maximum de 15h toutes disciplines confondues .

Depuis son ouverture, et avec le soutien du Centre Public d'Action Sociale, le Service Jeunesse d'Etalle est en charge

du projet qui se déroule dans ses locaux.

Pour toute information ou si vous souhaitez proposer vos services en tant que volontaire, une seule adresse : info@sjetalle.be. Vous pouvez également les contacter via Facebook.

LE BALLON VERT

L'asbl Ballon Vert est active depuis plus de 10 ans à Etalle.

Son objectif est de contribuer à l'intégration et au maintien dans l'enseignement ordinaire des enfants porteurs de handicaps moteurs visibles et non visibles (troubles dys), lorsque c'est possible et le plus longtemps possible, par le biais de l'outil informatique.

Ces deux groupes d'enfants ont en commun des difficultés au niveau du graphisme, ce qui génère une fatigue importante et renforce les troubles de concentration, pouvant conduire à l'échec scolaire.

Ces difficultés peuvent être contournées par l'utilisation du PC dans le cadre scolaire. Outre la compensation du geste graphique, l'ordinateur permet une meilleure organisation des documents et notes de cours.

Une part importante de leur activité porte sur la formation en informatique et l'apprentissage de la dactylo, mais aussi sur l'accompagnement des enseignants et des enfants lors de la mise en place du PC à l'école.

Ils assurent une formation complète allant de l'initiation au perfectionnement ainsi qu'à l'utilisation d'outils d'aide à l'écriture et à la lecture, en essayant de répondre aux besoins spécifiques de chacun, en collaboration avec les spécialistes qui suivent l'enfant.

La participation et l'adhésion de l'enfant et de tous les intervenants constituent les conditions indispensables à la réussite du projet.

L'équipe du Ballon Vert est composée de bénévoles provenant de différents horizons.

Cependant, les demandes étant toujours plus nombreuses, les enfants ne peuvent plus être pris en charge immédiatement. Ils doivent patienter sur liste d'attente, raison pour laquelle ils sont en recherche constante de personnes désireuses de se joindre à leur équipe.

N'hésitez pas à les contacter à l'adresse ballonvert@live.be.

C'est le 15 juin 2019 que le projet du Service Jeunesse a vu le jour pour répondre à une volonté communale d'offrir à nos jeunes un espace qui leur était dédié. Le Service Jeunesse, c'est avant tout une maison de jeunes mais aussi une plateforme d'aide disponible à la demande, qui organise des événements tels que la Stab'Academy. Cela fait donc plus d'un an qu'elle accueille une quinzaine de jeunes motivés et propose en plus de l'accueil libre, toute une série d'activités mensuelles. Il s'en est passé des choses depuis la création du service, entre son développement et la gestion de la crise, le projet a demandé de l'investissement de notre part et surtout de la part des jeunes. La maison des jeunes les accueille plusieurs jours par semaine, en journée pendant les vacances et en fin de journée pendant la période scolaire. Le temps y est divisé en deux phases: celle de l'accueil libre et celle des activités.

Qu'est-ce que l'accueil libre ?

C'est le temps qu'ils peuvent passer dans les locaux afin de s'occuper, de discuter, de jouer, de souffler et d'être écoutés. Ils disposent de matériel ludique tel qu'un

kicker, un jeu de fléchettes, des jeux de sociétés, de matériel créatif, mais aussi d'une salle de sport et de deux espaces salon. L'accueil est un espace qui évolue et que les jeunes personnalisent selon leurs envies.

L'autre partie de la vie à la MJ est le temps d'activité. Elle en propose au minimum dix par mois en plus de plusieurs projets annuels plus importants. La vie à la MJ, c'est des visites culturelles, des ateliers musique, des ateliers écoresponsables de type DIY, de la construction à base de récupération, des initiatives citoyennes, des débats sociétaux engagés, des modules d'art plastique, des activités sportives ainsi que plein d'autres choses. Le calendrier est basé essentiellement sur les demandes des jeunes récoltées lors des réunions de projet.

La MJ est ouverte pour tous les jeunes de 12 ans à 26 ans. L'horaire complet est mis à jour mensuellement sur leurs pages Facebook et Instagram et est affiché sur la porte de leurs locaux situés au 11 rue du Moulin à Etalle. Pour les contacter : info@sjetalle.be ou via téléphone au 063/23.98.43.

11

PESTE PORCINE

DEPUIS QUELQUES SEMAINES, LES TRAVAUX FORESTIERS SONT À NOUVEAU AUTORISÉS POUR AUTANT QU'UNE AUTORISATION AIT ÉTÉ OBTENUE AUPRÈS DU DNF (DÉPARTEMENT NATURE ET FORÊT).

Si vous avez des parcelles boisées à entretenir, du bois de chauffage à façonner ou à évacuer, prenez contact auprès de l'agent forestier du triage :

ETALLE – BUZENOL :
Monsieur FRANCOIS Jean-Louis
0477/78 11 21

SAINTE-MARIE – FRATIN :
Monsieur PLUMIER Michael
0477/78 11 28

CHANTEMELLE – VANCE:
Monsieur BOON Jehan
0470/13 26 66

Les balades pédestres, équestres ou à vélo sont permises en forêt mais uniquement sur les chemins et sentiers.

Concernant la reprise des élevages porcins, les détenteurs de porcs qui ont été touchés par la crise de la PPA devront encore patienter plusieurs mois.

Malgré l'évolution favorable de la maladie, l'élevage porcin ne pourra reprendre ses activités que lorsque la Belgique aura récupéré son statut indemne de peste porcine africaine.

Une demande devrait bientôt être faite par les autorités belges à la commission européenne. L'organisation mondiale de la santé animale devra également se prononcer sur la récupération de ce statut indemne.

Il nous faut rester prudent d'autant qu'un cas de peste porcine a été répertorié en Allemagne début septembre.

L'AGRICULTURE STABULOISE

L'AGRICULTURE STABULOISE,
VECTEUR DU DÉVELOPPEMENT
LOCAL ET DURABLE

Pour cette édition du bulletin communal, nous avons voulu partir à la découverte d'un secteur bien particulier de notre territoire : l'agriculture.

Si, de plus en plus, consommer local s'accorde avec développement durable, commençons par (re-)découvrir nos productions agricoles stabuloises et comprendre le fonctionnement de ce secteur important de notre commune.

Selon les données cadastrales, l'agriculture couvre 43,1% (33,6 km²) de la superficie du territoire communal. C'est davantage qu'au niveau de l'arrondissement (37,7%) comme de la province (40,4%).

La superficie des exploitations varie entre 5 à 216 hectares, avec une taille moyenne d'approximativement 70 hectares. Vu que la taille moyenne d'une ferme en province de Luxembourg est de 59,4 ha (et de 55,4 ha en Wallonie), les fermes d'Etalle

sont donc en général des exploitations de grande taille.

Le nombre d'exploitations agricoles stabuloises est de 56.

Entre cultures, vergers et élevages de bétails, le monde agricole d'Etalle se caractérise, selon les sources transmises à l'administration de la Région wallonne, par la production de :

- Céréales (froment, orge, triticales (hybride de blé et de seigle);
- Pommes de terre;
- Mals;
- Légumineuses;
- Lait;
- Bovins;
- Ovins;
- Caprins;
- Equidés;
- Volailles.

En croisant les données de différentes sources, on constate que l'essentiel de l'activité agricole est consacré à l'élevage, en particulier bovin, ce qui se traduit par une SAU (superficie agricole utilisée) majoritairement

enherbée (pour le pâturage et le fourrage).

Pour rappel, à Étalle, c'est le secteur agricole qui emploie le plus de travailleurs indépendants (98 personnes).

Et il est également, indistinctement avec la sylviculture, pourvoyeur de 31 postes salariés.

L'agriculture constitue donc une donnée physique et économique importante du territoire.

En marge de l'agriculture, on soulignera la présence, sur le territoire, de deux piscicultures, à Fratin et au Fourneau Marchand.

TERROIRLUX.BE, DU PRODUCTEUR AU CONSOmmATEUR

Le portail de Terroirlux vous offre les trucs et astuces pour vous fournir en produits locaux "Made in" Province du Luxembourg.

Que vous cherchiez des produits laitiers près de chez vous, des paniers de légumes hebdomadaires ou encore de la viande locale, il vous suffit d'utiliser le moteur de recherche de Terroirlux.be.

Ce site globalise les informations liées au terroir de votre région et devient ainsi une source importante si vous désirez faire vos courses dans des marchés fermiers, adhérer à un GAC ou même devenir producteur.

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Etalle est la deuxième commune wallonne avec le pourcentage de superficie bio la plus élevée (après Virton).

Communes	SAU total (ha)	SAU bio (ha)	% SAU bio/total
Virton	3212	1948	61
Etalle	3018	1635	54
Stavelot	2106	1004	48
Meix-devant-Virton	2023	906	45
Rouvroy	1686	742	44

*SAU : superficie agricole utilisée

A noter qu'en 2020, Etalle compte pas moins de 18 producteurs bio.

LES PRODUCTEURS BIO À ETALLE ?

FERME BERTRAND-GRUSLIN
Rue du Paquis, 65 - Etalle
Spéculation bio: Bovins

FERME BERTRAND
Rue Saint-Antoine, 190 - Etalle
Spéculation bio: Bovins, grandes cultures

FERME BOUVY
Rue de Sivry, 334 - Etalle
Spéculation bio: Bovins

FERME CLAUDE-DEMOULIN
Route d'Arlon, 1 - Etalle
Spéculation bio: Bovins

FERME DE BELLE-VUE
Ferme de Belle-Vue - Etalle
Spéculation bio: Ovins

FERME DE LA GENETTE
Rue Belle-Vue, 68 - Etalle
Spéculation bio: Bovins, ovins, grandes cultures

FERME HANUS
Rue Saint-Antoine 192C - Etalle
Spéculation bio: Bovins, grandes cultures, pommes de terre

FERME LUTGEN
Chemin des Romains, 100 - Etalle
Spéculation bio: Bovin, lait, oeuf, grandes cultures, légumes, pommes de terre

FERME CORNET
Rue du Tru, 59 - Villers/Semois
Spéculation bio: Bovins, lait

FERME QUOIRIN
Rue des Aunes, 5 - Villers/Semois
Spéculation bio: Bovins

FERME RADERMACHER - MAGNETTE
Rue aux Buts - Sainte-Marie/Semois
Spéculation bio: Bovins, lait, grandes cultures

FERME BRÛCHER
Rue des Gamelles, 61 - Vance
Spéculation bio: Bovins, grandes cultures

FERME ERPELDING
Rue des Gamelles, 5 - Vance
Spéculation bio: Ovins

FERME JACQUES
Rue du Faubourg, 56 - Vance
Spéculation bio: Bovins, ovins, grandes cultures

FERME LEMAIRE
Rue des Gamelles, 100 - Vance
Spéculation bio: Grandes cultures

FERME PERARD
Rue du Bru, 128a - Vance
Spéculation bio: Bovins, ovins, grandes cultures, pommes de terre

FERME BLOMMAERT
Chemin d'Etalle, 16 - Buzenol
Spéculation bio: Bovins, lait, grandes cultures

LES JARDINS DE LINNÉA
Du Vivier, 51 - Fratin
Spéculation bio: Plantes médicinales et aromatiques

13

SOUTIEN AUX AGRICULTEURS



L'INTERVENTION PUBLIQUE ET LES ACTEURS EN FAVEUR DU SECTEUR AGRICOLE

À Etalle, le monde agricole est soutenu à plusieurs égards.

LE COMICE D'ETALLE

Les agriculteurs locaux peuvent adhérer au Comice d'Etalle, lequel est actif également pour les communes de Habay, Tintigny, Chiny et Florenville.

Ce Comice procède à des achats groupés, met du matériel à disposition de ses adhérents, organise des séances d'information et diverses activités (concours, visites, fermes ouvertes).

LA DÉMARCHE AGRIVAIR

Le Groupe Nestlé Waters, auquel appartient l'entreprise Valvert, a développé, dès 1992, en France, la démarche Agrivair afin d'amener les agriculteurs à supprimer l'usage de pesticides, insecticides, et produits phytosanitaires.

En contrepartie, Agrivair rachète des terres qu'il met à disposition des agriculteurs, assure un service d'épandage et

dispense des conseils. La démarche est partenariale, fondée sur l'adhésion des agriculteurs, non sur l'obligation ou la contrainte.

À Etalle (Chantemelle) et jusqu'à présent, neuf agriculteurs sont engagés depuis 2018 dans cette démarche pour 40 hectares de terre agricole.

LE SPIGVA

(Service Provincial d'Information, de Gestion et de Vulgarisation Agricole).

Disposant d'une antenne à Fratin, le SPIGVA agit pour le secteur agricole à plusieurs égards. Le Centre de Gestion du SPIGVA est notamment agréé par le Service Public de Wallonie :

- Pour tenir les comptabilités des exploitations ayant demandé l'obtention des aides à l'investissement et/ou à l'installation (AIDA, ISA, ADISA...);
- Pour monter et suivre les dossiers d'investissements agricoles et/ou d'installation (ADISA).

Le SPIGVA accompagne également les agriculteurs de la Province de Luxembourg dans leurs démarches de permis uniques et permis d'environnement agricoles en collaboration avec la Division Agri-Développement du CER.

- Assistance administrative et technique;
- Mise en conformité des structures de l'exploitation;
- Plan d'épandage et liaison au sol;
- Gestion des effluents d'élevage et leur stockage.

Il organise aussi des cours à destination de jeunes agriculteurs qui s'installent, indispensables pour l'obtention des aides à l'installation et à l'investissement (ADISA). Via l'ASBL Comité du Lait, il contrôle les installations de traite et conseille les exploitants pour améliorer la qualité du lait grâce entre autres aux avis techniques lors d'achats de nouvelles installations. Des analyses mensuelles des cellules, de la matière grasse et des protéines du lait contribuent au contrôle de qualité du lait.

L'ASSOCIATION RÉGIONALE DES ÉLEVEURS ET DÉTENTEURS DU BÉTAIL DU SUD LUXEMBOURG

Événement traditionnel du mois de septembre, la journée agricole est organisée par l'association régionale des éleveurs et détenteurs du bétail du sud Luxembourg et a lieu à Etalle, sur le terrain derrière le complexe sportif.

Cette journée s'articule autour de concours bovins BBB et d'expositions de races spécifiques (bovins et ovins).

◇ Elle est organisée avec la collaboration des comices agricoles, les organisateurs du Concours officiel du cheval de trait et des Bergers de la Gaume.

LES BERGERS DE LA GAUME

Le Groupement des « Bergers de la Gaume » a été créé en 1980 par une poignée de bénévoles. Dans un contexte très amical, il vise surtout à améliorer l'élevage ovin de la Gaume par une mise en commun des connaissances et expériences vécues.

Il permet de bénéficier de conférenciers de choix avec des sujets très diversifiés : les maladies, l'élevage, la vente. De nombreux voyages ont été organisés. Chacun étant construit autour de visites d'élevage et visites touristiques de la région concernée.

Le service du ramassage de la laine est très apprécié. La récolte d'une vingtaine de tonnes de laine par an assure des prix compétitifs auprès de fournisseurs intéressés. Les éleveurs ont ainsi la possibilité de commercialiser leur laine au meilleur prix.

Un des aspects le plus représentatif, parce que touchant un nombre impressionnant de personnes, est l'organisation de la « Journée du Mouton ».

Chaque premier dimanche d'août, dans une ambiance de fête populaire, plus de deux cents moutons (indemnes de MAEDI et de différentes races) issus des meilleurs élevages du pays participent au concours interprovincial ovin qui s'inscrit depuis de nombreuses années dans les

meilleurs de Belgique, tant par la qualité des animaux présentés que par le nombre de participants.

En plus des concours ovins et en partenariat depuis une dizaine d'années avec le Patro d'Etalle, de nombreuses activités sont proposées : concours de dessins pour enfants, grimage, animateurs de rues, démonstration de tonte...

En septembre, le groupement participe à la Journée agricole du Sud Luxembourg qui se tient à Etalle et où sont rassemblés des éleveurs bovins et ovins ainsi que des représentants de la Société royale du Cheval de trait ardennais. Les Bergers de la Gaume y organisent une exposition de moutons toutes races confondues (non indemnes de MAEDI).

LE PARC NATUREL DE GAUME

Association de communes, le Parc Naturel de Gaume initie des projets en faveur du monde agricole.

Parmi ceux-ci, on retrouve le projet «Agriculture solidaire en Gaume», lequel consiste en l'accueil de jeunes et adultes fragilisés dans des fermes, et est organisé en partenariat avec l'IMP La Providence et les agriculteurs gaumais.

Cette année, de par les mesures sanitaires imposées, le projet s'est traduit par la construction d'un poulailler, d'un potager et par l'aménagement des abords des jardins au sein de l'institution.

Les 6 grands axes du Parc naturel de Gaume sont:

- Valoriser l'identité territoriale et ses ressources naturelles et humaines;
- Améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie dans les villages;
- Faire circuler l'information, coordonner les initiatives, fédérer certaines actions;
- Transmettre aux jeunes la possibilité de vivre et de travailler en Gaume, par le biais d'outils de production et de la transmission des savoir-faire de notre région;
- Aider les porteurs de projets dans leurs démarches, mutualiser les moyens, les conseils;
- Sensibiliser le public aux différentes richesses naturelles, culturelles... de notre région.

Contact :

1, rue Camille Joset 6730 Rossignol
063/45.71.26 - contact@pndg.be
<https://parc-naturel-gaume.be/>

LA FÉDÉRATION WALLONNE DE L'AGRICULTURE (FWA)

La FWA définit sa mission comme un accompagnement pour ses agriculteurs membres dans la gestion de leur exploitation. Son antenne stabuloise est située à la rue du Moulin, 26 à Etalle.

SOURCES CROISÉES : PCDR Etalle (Analyse TerriToires), Bio Wallonie, Répertoire agricole communal, Service Provincial d'Information, de Gestion et de Vulgarisation Agricole (SPIGVA), Parc Naturel de Gaume & Jean-Luc Falmagne

INTERVIEW : FLORIAN JACQUES

« Florian Jacques Travaux Agricoles » est un nom d'entreprise sans équivoque. Il synthétise à la fois le nom de son fondateur et gérant, ainsi que son domaine d'activités.

Habitant de Vance depuis toujours, Florian Jacques est papa d'une petite Célestine, et est, depuis ses 19 ans, à la tête d'une entreprise novatrice et florissante dans le domaine agricole.

Aujourd'hui âgé de 27 ans, Florian s'est en effet démarqué dans le secteur de l'agriculture par la création d'une entreprise bien spécifique. Pour les agriculteurs, il apparaît tel un véritable couteau-suisse.

POUVEZ-VOUS NOUS EN DIRE PLUS SUR VOTRE PARCOURS ?

Après mon enseignement primaire à l'école de Vance, je suis allé directement à Ciney pour suivre mes études secondaires en section agronomique qui se sont terminées par une septième année complémentaire en spécialisation « élevage ».

Mon père et mon grand-père sont aussi issus du domaine, l'agriculture est une véritable affaire de famille.

En 2012, j'étais donc diplômé de mes études secondaires à Ciney. J'ai immédiatement pris la décision de me lancer dans l'aventure de l'entrepreneuriat avec le lancement de l'entreprise.

POUVEZ-VOUS NOUS EN DIRE UN PEU PLUS SUR LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE ENTREPRISE AINSI QUE SUR SES SERVICES ? QUAND EST-ELLE NÉE ET COMMENT VOUS EST VENUE L'IDÉE DE CRÉER UNE ENTREPRISE DE CE TYPE ?

L'entreprise, c'est une prestation de services en faveur des agriculteurs. J'ai connu ce type d'activités lorsque j'étais encore élève à Ciney.

Durant mon temps libre, je travaillais en tant qu'étudiant jobiste dans une entreprise luxembourgeoise qui effectue ce type de travail. Moi, je ne me plaisais pas forcément au Grand-Duché de Luxembourg, et je trouvais qu'il y avait du

travail à faire ici, dans notre Province. C'est comme ça que m'est venue l'idée de fonder ma propre entreprise.

Au départ, j'ai commencé juste avec un tracteur et une machine pour la récolte de foin. Avec ce matériel, je venais donc, à la demande des agriculteurs, les aider à effectuer leur propre travail dans les champs.

Au fur et à mesure de l'augmentation du nombre de mes clients, j'ai pu acquérir du nouveau matériel et élargir l'offre de services aux agriculteurs.

Aujourd'hui, mes services vont de la moisson, à l'épandage de fumier, de lisier mais aussi de la charrue, du semi, du taillage de haie, du transport de paille, de foin, etc. En résumé, à la demande des agriculteurs, je vais sur place, avec mes machines, réaliser une part de leur travail agricole. En fonction des aléas de la météo, il est parfois impératif, pour l'agriculteur, de se munir de matériels spécifiques dans des délais très courts. Pour l'agriculteur, avoir à sa disposition ce matériel (sans devoir l'acheter) constitue un avantage. C'est le principe-même de l'entreprise « Florian Jacques Travaux Agricoles ».

Enfin, étant à la fois originaire et habitant actuel de Vance, je dirais que je connais bien les gens d'Etalle. Cette connaissance de terrain m'a permis de développer une première clientèle dans la commune pour répondre aux besoins de nos agriculteurs stabulois. Avec le temps, mes demandes se sont aussi élargies

autour d'Arlon, Virton, Florenville, et tout le sud de la Province de Luxembourg.

COMBIEN DE PERSONNES Y TRAVAILLENT ACTUELLEMENT ?

Deux. Mon père et moi. Il m'aide dans l'entreprise, et moi je l'aide, quand j'ai le temps, dans la ferme.

AVEZ-VOUS UNE ANECDOTE PARTICULIÈRE À NOUS CONFIER DANS L'HISTOIRE DE VOTRE ENTREPRISE ?

Dans la perspective d'une période pluvieuse imminente, il m'est déjà arrivé (en réalité, c'est même plutôt le genre de situations qui se produisent régulièrement) de rouler, non-stop, durant deux jours pour répondre à toutes les demandes de récolte des agriculteurs.

Si la météo joue parfois des tours aux professionnels du monde agricole, mon rôle devient alors de les aider à s'en prémunir, dans des délais parfois très courts ! Ensemble, nous parvenons à déjouer les aléas météorologiques pour le bien de nos cultures locales. Pour moi, cette collaboration me procure une satisfaction immense !

CONTACT:

Florian Jacques - 0497/469.729
Rue du Faubourg, 56B - 6741 Vance
info@jacquestravagri.be
www.jacquestravagri.be

CHARTRE DE LA VIE À LA CAMPAGNE PAR LA PROVINCE DE LUXEMBOURG

PRINCIPE

Cette charte a pour objectif de donner les informations principales aux nouveaux arrivants de notre province. Certains désagréments peuvent être ressentis à la campagne comme des bruits bien particuliers ou des odeurs. Il est bon de les connaître et surtout de comprendre leur cause.

L'AGRICULTURE EN PROVINCE DE LUXEMBOURG

L'agriculture en province de Luxembourg est une agriculture familiale aux dimensions humaines liée au sol. En 2020, nous comptons plus de 2000 exploitations sur notre territoire. Notre province est composée de 82% de prairies permanentes. Celles-ci sont de véritables puits de carbone. De plus, elles protègent les sols de l'érosion, elles favorisent la biodiversité et elles ont un effet positif sur la qualité de l'eau.

LA VIE À LA CAMPAGNE

A/ LE BRUIT

A la campagne, le calme n'est pas synonyme de silence absolu. Il vous arrivera parfois d'être réveillé à l'aube par le chant du coq, le hennissement du cheval, l'aboïement du chien ou encore par le bruit de charrois agricoles.

B/ LES ODEURS

A certaines périodes de l'année, vos narines vont être titillées par des odeurs un peu fortes. En effet, l'agriculteur va épandre les effluents d'élevage dit engrais de ferme. Ces derniers apportent des nutriments indispensables aux besoins de toutes les plantes de la terre. Il s'agit donc d'un cycle naturel.

C/ LE TRAVAIL DANS LES CHAMPS AU FIL DES SAISONS

L'agriculteur est dépendant de la nature et de la météo. Son travail dans les champs et dans les cultures est rythmé par les saisons. Si l'agriculteur travaille en soirée, la nuit, le week-end ou même les jours fériés, c'est simplement dû à des impératifs climatiques. Par ailleurs, si vous vous déplacez en voiture, vous devrez sans doute ralentir pour permettre le passage de charrois agricoles mais aussi, de temps en temps, d'un troupeau.

Par ce complément d'informations, nous sommes convaincus de votre bonne compréhension et nous vous souhaitons de profiter pleinement de cette belle campagne qui vous offre une qualité de vie qui n'a pas de prix.

16

LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

OBLIGATIONS POUR LES DÉTENTEURS D'ANIMAUX

Prendre soin des animaux va généralement de soi. En complément, des organismes tels que la SRPA (Société Royale Protectrice des Animaux) soutiennent les communes dans la mise en oeuvre de politiques visant à favoriser le bien-être animal sur leur territoire.

Pour Etalle, c'est la SRPA d'Arlon (refuge pour animaux agréé, situé à la Route de Luxembourg, 351, 6700 Arlon) qui intervient en tant que partenaire communal. Ci-dessous, la SRPA revient sur la notion de « bien-être animal » et sur les obligations des détenteurs de chats et/ou de chiens.

Les animaux sont intelligents et capables de ressentir des émotions telles que la peur et la douleur ainsi que le plaisir et le bonheur...

Le bien-être animal fait référence à la qualité de vie telle qu'un animal individuel en fait l'expérience. Le bien-être animal au sens large englobe non seulement la santé et le bien-être physique de l'animal, mais aussi son bien-être psychologique et la

possibilité d'exprimer les comportements importants propres à son espèce.

Le bien-être peut être décrit comme satisfaisant si les animaux sont en bonne santé physique et psychologique, se sentent bien et ne souffrent pas.

Depuis quelques temps, la région wallonne s'est dotée d'un outil législatif afin de s'assurer que le bien-être des animaux soit assuré et ce, pour les animaux de compagnie mais également d'élevage.

POUR LES DÉTENTEURS DE CHATS ET/OU DE CHIENS :

- L'IDENTIFICATION OBLIGATOIRE:

Il n'est permis d'en acquérir, à titre gratuit ou onéreux, uniquement si l'animal est identifié et enregistré.

L'identification permet de lier l'animal à son propriétaire. Elle est réalisée par l'implantation d'une puce électronique sous la peau de l'animal.

Même si les effets de cette législation mettront du temps à se faire sentir, elle

permettra à terme de retrouver beaucoup plus facilement le propriétaire d'un animal perdu ou abandonné.

Actuellement, 7 chiens sur 10 qui arrivent dans les refuges sont identifiés. Grâce à cela, les propriétaires sont directement identifiés et contactés sans délai. Il n'est donc presque plus possible de céder ou d'abandonner un animal sans conséquence.

- LA STÉRILISATION OBLIGATOIRE DES CHATS DOMESTIQUES:

Tous les chats doivent être stérilisés, depuis le 1er janvier 2019, avant l'âge de 6 mois et en tous cas, avant qu'ils ne soient donnés ou vendus.

On compte particulièrement sur cette nouvelle législation pour tendre vers un équilibre entre les chats abandonnés/errants et ceux de maisons.

La prolifération des chats est un enjeu qui peut s'avérer problématique sur certains territoires. En effet, un seul couple peut donner vie jusqu'à 36 chats en l'espace de 16 mois. La stérilisation est donc une mesure nécessaire afin de permettre à nos petits félins de mener une vie paisible et protégée dans nos quartiers.

De plus, la stérilisation offre de sérieux avantages pour la vie de l'animal. Un mâle castré demeure énergique, et devient plus sociable et plus affectueux. Il vagabonde moins et cesse de délimiter son territoire par son urine. Il aura aussi moins tendance à se battre (comportement vecteur de maladies). Une femelle stérilisée est plus calme, n'a plus de chaleur et risque moins de développer des tumeurs mammaires.

LE BIEN-ÊTRE ANIMAL À ETALLE

La question du bien-être animal, entrée dans la législation via le Code wallon du bien-être animal, repose, en partie, sur les compétences de la Commune (ou du Bourgmestre).

Dès lors, depuis plusieurs années, la commune d'Etalle est partenaire de la SRPA (Société Royale Protectrice des Animaux) pour agir, conjointement, en faveur du bien-être animal.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre d'une convention adoptée en Conseil communal.

Pour information, voici les missions affectées à la SRPA au sein de cette convention :

« Le refuge accueille, en nombre limité, les animaux perdus, abandonnés, négligés ou saisis.

Il garantit à l'administration communale des infrastructures d'accueil conformes au prescrit légal et des connaissances adéquates au besoin de l'animal.

Lorsqu'il s'agit d'animal perdu ou errant porteur de marques d'identification, la SRPA entreprend les démarches nécessaires pour retrouver le propriétaire de l'animal et l'avertir sans délai.

La SRPA tient à la disposition de la commune la liste complète des animaux recueillis. La communication des informations se fait exclusivement

sous forme de fichier transmis par courrier électronique.

Le refuge prend en charge et conserve l'animal selon les modalités décrites dans le Code Wallon avant, le cas échéant, d'en devenir propriétaire et de le proposer à l'adoption selon les modalités de l'arrêté royal du 27 avril 2007, sans droit de récupération de l'ancien propriétaire. »



ÉTALLE ADOPTE UNE NOUVELLE CONVENTION POUR LA STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

Peut-être avez-vous constaté dans votre quartier la présence de chats errants dont le nombre ne fait que grandir. Pour limiter leur propagation, la Commune d'Etalle a adopté, en Conseil communal réuni en septembre 2020, une nouvelle convention spécifique avec la SRPA afin de mener des campagnes de stérilisation des chats errants.

Il n'est pas question de stériliser les chats domestiqués, ceux-ci pouvant être identifiés via leur puce électronique (obligatoire !).

Ces campagnes se traduiront par des opérations de captures de chats errants dans des zones spécifiques.

Les habitants de la commune seront informés, au préalable, de tous les détails de chacune de ces opérations par le biais d'un toutes-boîtes adressé à chaque ménage.

Une fois la problématique de la stérilisation des chats errants solutionnée, le maintien ou l'adaptation de cette convention spécifique sera réétudiée.

Le coût du bien-être animal par habitant ? 50 centimes annuels sont prévus au budget pour la prise en charge globale des animaux par votre Commune ainsi que pour la stérilisation des chats.

PLUS D'INFOS SUR LA SRPA

Route de Luxembourg, 351
6700 Arlon - 063/22.17.54
www.srpa-arlon.be - arlon@srpa.net
Retrouvez toutes leurs actualités sur Facebook !

AUPANANA, SALON DE TOILETTAGE

Aborder la question du bien-être animal amène à nous interroger sur les soins et l'entretien nécessaires à nos amis à quatre pattes. Parmi tous les intervenants du bien-être animal que sont les vétérinaires, maréchaux-ferrants, et autres professionnels du secteur, il nous faudrait, si nous souhaitions tous les interroger, plusieurs bulletins communaux ! Pour cette édition, nous mettons en lumière le travail quotidien de Nadia Genin, toiletteuse pour animaux à Chantemelle. Selon nos sources d'informations, son salon de toilette serait le seul en territoire communal. Si d'aventure, un autre salon - dont nous n'aurions pas connaissance - était présent sur la commune, son propriétaire peut bien entendu prendre contact avec l'administration communale. Nous nous ferons un plaisir de le faire paraître à toute autre occasion.

COMMENT VOTRE PROJET DE FONDER UN SALON DE TOILETTAGE EST-IL NÉ ?

Après avoir travaillé 28 ans dans le domaine bancaire au Grand-Duché de Luxembourg, j'ai décidé de me reconverter dans le milieu du toilettage pour animaux. Après une formation par correspondance via une école parisienne, j'ai suivi un stage

pratique chez Moien Mupp. À la suite de ce stage, j'ai directement été engagée dans ce salon où j'exerce toujours à temps partiel.

Le reste du temps, à titre complémentaire, je suis dans ma maison, à Chantemelle, où j'ai aménagé l'annexe pour y installer mon propre salon de toilettage. Celui-ci a ouvert ses portes le 2 mai 2019. En moyenne, je traite 5 animaux chaque jour au salon.

Je suis donc heureuse d'avoir depuis peu à mes côtés, Sarah Jacques, également toiletteuse, pour me prêter main forte.

QUELS ANIMAUX PRENEZ - VOUS EN CHARGE ?

Quasiment tous ! Mais les plus récurrents sont les chiens, chats, mais aussi les NAC « nouveaux animaux de compagnie » comme les lapins, cochons d'inde, etc.

COMMENT SE PASSE UNE ACTION DE TOILETTAGE ?

L'essence-même du toilettage animal consiste avant tout en un acte pour le bien-être de l'animal. Encore trop peu connu et répandu, le toilettage constitue pourtant une action de santé, parfois fondamentale, pour nos amis les animaux. Parmi les actes

classiques qui sont exécutés lors d'un toilettage, on retrouve notamment le brossage afin d'enlever noeuds et/ou sous-poil, lavage, séchage et coupe du poil, la coupe des griffes (celles devenues trop longues étant douloureuses pour les chiens), le nettoyage des oreilles, etc.

Avec des techniques professionnelles et du matériel adapté, le toilettage permet d'effectuer un brossage plus précis et profond dans le pelage.

Ceci permet d'aérer le poil, d'entretenir sa qualité, mais aussi de détecter des problèmes éventuels de santé sur la peau de l'animal. Toiletter son animal est donc une question d'hygiène, de bien-être et de santé. Sur ce dernier aspect particulier, je suis souvent moi-même régulièrement en contact avec le milieu vétérinaire pour me former mais aussi pour répondre à des demandes de soin.

Y A-T-IL DES PARTICULARITÉS DANS L'EXÉCUTION DE VOTRE TRAVAIL SELON LES ANIMAUX ?

Chaque race a « sa coupe standard » nécessitant des gestes particuliers. Il y a aussi des différences de traitement en fonction de la taille des animaux. En terme de récurrence, des spécificités existent également. Par exemple, un tout petit chien nécessite un toilettage plus régulier (toutes les 6-8 semaines). Un chien de plus grande taille devrait venir en salon tous les 4-6 mois.

Pour les chats, ça dépend vraiment de la race et de la longueur du poil. Pour les chats à longs poils par exemple, un toilettage serait préférable une fois tous les deux mois surtout si le propriétaire ne peut pas le faire lui-même ou dès que des noeuds apparaissent.

◆ AVEZ-VOUS DES CONSEILS À DONNER AUX DÉTENTEURS D'ANIMAUX DU POINT DE VUE DU TOILETTAGE QUOTIDIEN ?

Pour des chiens à poils mi-longs, longs, il faut les brosser, au moins une fois semaine, avec une carde (type de brosse avec picots métalliques) et un peigne pour s'assurer qu'il ne reste pas de noeuds. Aussi, il est important pour les maîtres qu'ils habituent leur animal, dès leur plus jeune âge, à être manipulé en lui touchant, par exemple, les oreilles (pour le soin des oreilles), les pattes (pour la coupe des griffes) de manière à le rendre plus enclin à être toiletté par la suite.

Un conseil important pour les détenteurs de chat/chien : ne jamais tondre un chat, ni un chien à sous-poils ! L'excuse de type "mon animal a trop chaud" ne tient pas. Ce qui peut donner chaud à votre animal est principalement un sous-poil dense donc si celui-ci est enlevé, il reste le poil primaire qui, lui, est une protection pour votre animal.

Le tondre, c'est le soumettre à des risques de troubles de la peau, de coups de soleil si tondu trop court, qui lui donneront encore plus chaud ! Plus encore, un poil de chat ne repousse qu'avec difficulté et après une longue période et comme pour les chiens, la texture du poil peut changer, voire même, le poil pourrait ne pas repousser par endroit. La texture du poil primaire protège le chien. Pas question de le tondre donc. Si besoin, venez plutôt en salon !

SALON AUPANANA

39, voie de Meix - Chantemelle
0471/53.48.06 - aupanana@outlook.be

PARC NATUREL DE GAUME

PACK BIODIVERSITÉ

Comme chaque année, le Parc naturel de Gaume vous propose de participer à une commande groupée de fruitiers hautes tiges de variétés traditionnelles et de haies indigènes mélangées.

Attention, vu le succès de l'opération, la clôture des commandes se fait le 6 octobre. Ne tardez donc pas à nous contacter si vous êtes intéressé.

L'objectif de l'opération « Pack Biodiversité » est de promouvoir la plantation de vergers et de haies qui sont des éléments essentiels de notre paysage et de notre biodiversité. La Gaume était réputée jadis pour la qualité de ses fruits. Chacun peut se rendre compte à quel point rendre notre région résiliente par rapport aux enjeux climatiques, énergétiques, sanitaires, alimentaires, etc. est important.

Le Parc naturel de Gaume accompagne les planteurs. Cela se traduit par une aide pour obtenir les primes de la Région Wallonne, l'accès à des formations "vergers" régulières, une aide personnalisée pour concevoir votre projet de verger et de haie, un service "diagnostic verger", une aide personnalisée pour aménager votre jardin de manière écologique.

Les agriculteurs peuvent aussi bénéficier d'une aide dans l'organisation de chantiers de plantation. Les écoles peuvent bénéficier d'une aide pour le verdissement de leur cour de récré et de ses abords.

CAMPAGNE D'IDENTIFICATION DE VOS VARIÉTÉS FRUITIÈRES

Vous avez hérité de vos aïeux un vieux verger et vous voudriez connaître le nom des vieilles variétés qui font vos délices ? Le Parc naturel de Gaume organise une campagne d'identification des variétés fruitières qui peuplent nos vieux vergers. Si vous souhaitez faire identifier vos variétés fruitières, faites-les parvenir à la Maison du Parc naturel de Gaume, 1, rue Camille Joset à 6730 Rossignol. Nous regrouperons vos fruits et les ferons identifier gratuitement par les spécialistes de l'équipe de Marc Lateur au CRAW à Gembloux. D'autre part, Marc Lateur, le spécialiste wallon des variétés traditionnelles, sera en Gaume pour une soirée d'identification de vos variétés fruitières en octobre, date à préciser, restez branché sur notre site.

PLUS D'INFOS:

www.parc-naturel-gaume.be
a.leger@pndg.be



L'INFO DE LA PROVINCE

LÜ, UN PROJET DE LA PROVINCE DANS NOTRE COMMUNE

Cet été, selon des conditions sanitaires spécifiques, se sont tenues les plaines de jeux à Etalle. Parmi les multiples activités qui s'y sont déroulées, les enfants ont pu participer à une animation bien particulière de notre institution provinciale : le projet LÜ. Retour sur le bilan de cette édition 2020.

Les plaines se sont déroulées :
du 20 au 24/07: thème "La préhistoire"
du 27 au 31/07: thème "Végétaux & Co"
du 17 au 21/08: thème "Papier, carton et inventions"

Ont été accueillis durant les 3 semaines : 79 enfants de 2,5 à 6 ans et 59 enfants de 7 à 12 ans. Beaucoup d'enfants ont participé à 2 ou 3 semaines de plaines. (+/- 70 enfants /semaine répartis en différentes bulles sur différents sites d'activités). Au niveau du personnel, 20 étudiants et 6 accueillantes extrascolaires ont assuré l'encadrement des enfants. Pour l'encadrement des plus jeunes (2^{1/2} à 6 ans), des normes d'encadrement d'un

◇ animateur pour 6 enfants (les normes de l'ONE étant d'un animateur pour 8 enfants) ont été privilégiées.

La Province du Luxembourg est venue proposer une animation le mercredi 29/07 de 9h30 à 15h30. Cette animation, assurée par M. Vivian Goffaux, était à destination des 7-12 ans et consistait à la découverte d'une aire de jeu numérique, Lü.

LÜ, C'EST QUOI ?

LÜ est un environnement spatial intelligent qui comprend et réagit aux comportements et aux interactions des joueurs en temps réel. Grâce à l'information transmise par ses caméras 3D installées au plafond, LÜ dirige les aires de jeu en projetant différents éléments interactifs sur les murs, auxquels les joueurs doivent réagir. Les systèmes d'éclairage et de son synchronisés en temps réel offrent une expérience immersive aux participants, leur donnant l'impression d'être un personnage du jeu auquel ils jouent.
Source : <https://ecolebranchee.com/lu-reinvente-lactivite-physique-jeu-video/>

AVIS À LA POPULATION

VENTE DE BOIS

Après la vente de bois marchands qui a eu lieu ce 21 septembre à Saint-Léger,

LA PROCHAINE VENTE PUBLIQUE DE BOIS DE
CHAUFFAGE AURA LIEU LE VENDREDI 30 OCTOBRE À
19H00 AU COMPLEXE COMMUNAL D'ÉTALLE

Les conditions de vente et la liste des différents lots
seront disponibles à la maison communale à partir du 16
octobre 2020 au Service population.

